



MAISON
de l'EUROPE
transjurassienne

CAFÉ DE L'EUROPE

Mardi 30 novembre 2021 - 18h15

18h15 : Conférence (Entrée gratuite)

19h30 : Agape « multinationale » (15 CHF - étudiants et membres 10 CHF, boissons en sus)

Présentation du certificat covid obligatoire

Hôtel des Arts, Rue J.-L. Pourtalès 3, 2000 Neuchâtel

La Maison de l'Europe transjurassienne,
dans son cycle « Collaboration transfrontalière », présente la conférence :

l'EuroAirport

Un exemple historique de coopération à trois

« Coopérations transfrontalières : l'aéroport international de Bâle-Mulhouse »,
par

Thomas Minger

Historien, secrétaire général suppléant
Conférence des gouvernements cantonaux, Berne



Thomas Minger, secrétaire général suppléant de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Historien de formation, il est actuellement le chef du secteur Politique intérieure au sein de la CdC.

La CdC s'occupe principalement des dossiers de stratégie politique dans les rapports Confédération-cantons, comme le renouvellement et le développement du fédéralisme, la répartition des tâches et la péréquation financière entre Confédération et cantons ou la **politique extérieure et la politique européenne**.

Fondée en 1993, la Conférence des gouvernements cantonaux sert de plate-forme politique dédiée à la formation de l'opinion entre les cantons. Via la CdC, les vingt-six gouvernements cantonaux parlent d'une même voix à l'échelon fédéral, renforçant ainsi la position des cantons dans l'Etat fédéral.

l'EuroAirport

Unique en son genre dans le monde, l'aéroport international de Bâle-Mulhouse - « EuroAirport » dès 1987 - dessert depuis trois-quarts de siècle trois pays: la Suisse, la France et l'Allemagne. Sa base légale est une convention internationale entre la Suisse et la France, négociée au sortir de la Seconde Guerre mondiale et signée le 4 juillet 1949 à Berne.



Après notre « Café de l'Europe » - Suisse-France - sur la région lémanique et avant une soirée (à confirmer) consacrée aux relations entre la Suisse italienne et la Lombardie, nous abordons les relations de la Suisse avec ses deux voisins du Nord-Ouest. L'historique de la création de cette infrastructure d'abord binationale, le rôle de chacun des trois pays impliqués, la forme particulière de son conseil d'administration et quelques péripéties spécifiques à son histoire illustreront d'une nouvelle manière la thématique de notre cycle sur **les coopérations transfrontalières**.